

L'observation des Cétacés sur les côtes de France

par R. DUGUY*

Depuis bien longtemps déjà, il s'est trouvé des naturalistes pour déplorer que les mammifères marins trouvés sur les côtes de France soient si peu, ou si mal, utilisés pour des études scientifiques. Et l'on ne saurait mieux résumer ce problème que l'Abbé BONNATERRE qui, dès 1789, écrivait dans « l'avertissement » de sa « Cétologie » : « *De là vient que les erreurs et les inexactitudes qui s'étoient d'abord glissées dans cette partie de l'Histoire Naturelle, se sont perpétuées jusqu'à nous. La seule manière de les rectifier, ce seroit d'examiner avec soin les divers cétacés qui viennent de temps en temps échouer sur nos côtes ; mais il est rare qu'il y ait sur les lieux des personnes assez instruites pour faire de bonnes observations. La curiosité attire beaucoup de spectateurs ; tout le monde s'extasie en voyant ces grands colosses, mais personne n'en observe les caractères, ni les proportions. Bientôt l'animal tombe en putréfaction avant que les Naturalistes en soient instruits ; et les Gazettes ne tardent pas à publier qu'un tel jour, sur telle plage, il a échoué un Souffleur ou une Baleine à laquelle on attribue souvent de fausses dimensions.* »

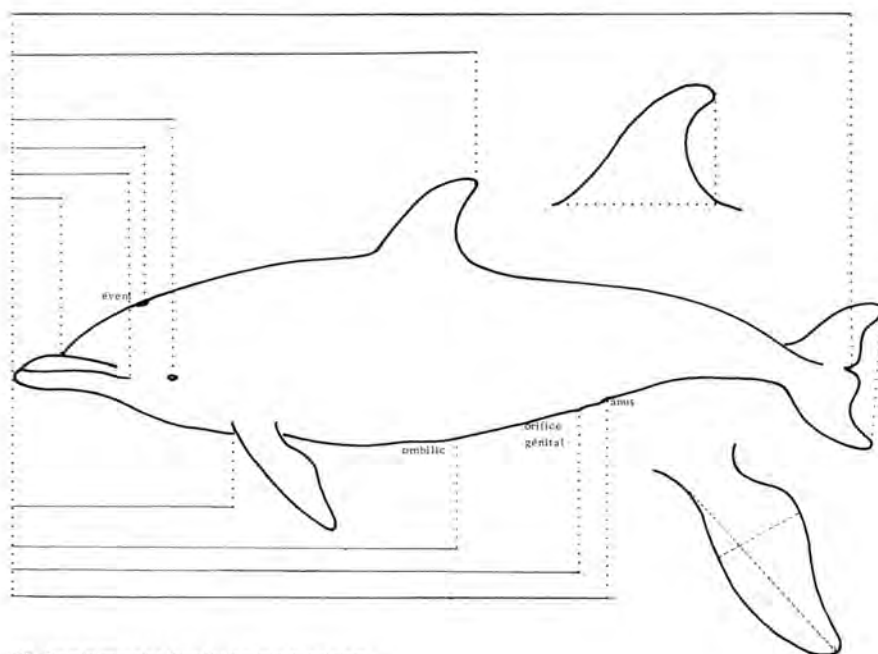
Deux siècles après, nous nous heurtons toujours aux mêmes difficultés lorsqu'il s'agit d'obtenir des informations sur un Cétacé trouvé à la côte. Et pourtant, l'exploitation de telles observations s'avère du plus grand intérêt scientifique si l'on considère la rareté du matériel dont on peut disposer en ce domaine.

Les premières observations faites sur un animal échoué doivent d'abord permettre de s'assurer qu'il s'agit bien d'un Cétacé et non d'un requin, avec lequel la confusion se produit parfois. Quelques caractères essentiels les distinguent facilement :

REQUINS : Nageoire caudale verticale. Cinq à sept fentes branchiales, de chaque côté, en arrière de la tête. Plus de deux nageoires sur la face ventrale. Plus d'une nageoire dorsale.

CÉTACÉS : Nageoire caudale horizontale. Un ou deux orifices respiratoires au sommet de la tête (évent). Une paire de nageoires (pectorales) sur la face ventrale. Une seule nageoire dorsale (absente chez certaines espèces).

* Conservateur du Muséum de La Rochelle, Directeur des Recherches du Centre d'Etudes des Mammifères Marins (Muséum National, Laboratoire d'anatomie comparée).



N.B. : Toutes les mensurations doivent être prises entre perpendiculaires

OBSERVATIONS ET MENSURATIONS DES CETACES

D'après la méthode standard de K.S. Norris (Committee on Marine Mammals, American Society of Mammalogists)

Date et heure d'échouage ou de capture : _____

Localité (lieu-dit et commune) : _____

Circonstances (animal trouvé vivant ou mort) : _____

Etat du corps (intact, putréfié, traces de blessures ou de mormures) : _____

Poids : _____

Sexe : _____

Coloration : _____

Nombre et longueur des sillons vertébraux : _____

Nombre de dents : _____

maxillaire supérieur droit _____ maxillaire supérieur gauche _____

maxillaire inférieur droit _____ maxillaire inférieur gauche _____

Nombre et coloration des fanons : _____

Parasites externes (localisation) : _____

Parasites internes (localisation) : _____

Contenu stomacal : _____

Observations complémentaires : _____

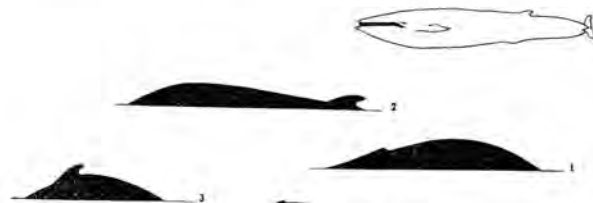
Observations recueillies par : _____

A transmettre à : Centre d'Etude des Mammifères Marins, Laboratoire d'Anatomie comparée du Muséum National, 28, rue Albert 1^{er}, 17000 La Rochelle

Fig. 1. — Fiche (recto et verso) du Centre d'Etudes des Mammifères marins.

TABLEAU D'IDENTIFICATION A LA MER DES CETACES LES PLUS FREQUENTS DANS L'ATLANTIQUE NORD, EN MANCHE, ET EN MEDITERRANEE

RORQUAL COMMUN (*Balaenoptera physalus*)



Longueur maximale : 25 m.

Aileron dorsal triangulaire, à bord postérieur concave, situé au 3/4 de la longueur du corps. Souffle vertical, en fusée. Sonde sans sortir la nageoire caudale hors de l'eau.

N.B. — Il existe une espèce de plus petite taille, le Petit Rorqual (*B. acutorostrata*) ne dépassant pas 10 m de longueur.

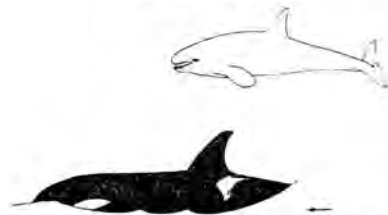
CACHALOT (*Physeter macrocephalus*)



Longueur maximale : 20 m pour les mâles (souvent solitaires), 12 m pour les femelles (souvent en groupe).

Tête massive, carrée. Aileron dorsal formant une sorte de bosse au delà du milieu de la longueur du corps, et suivi d'un certain nombre de petites ondulations. Souffle oblique vers l'avant. Sonde en sortant la nageoire caudale à la verticale.

ORQUE (*Orcinus orca*)



Longueur maximale : 9 m (mâles) et 6 m (femelles).

Aileron dorsal très haut, triangulaire et termine en pointe. Une tache blanche allongée en arrière de l'œil et une tache grisâtre juste en arrière de l'aileron dorsal.

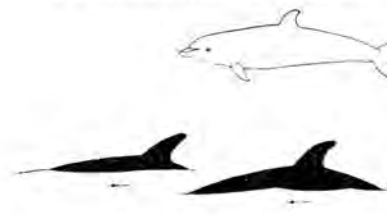
GLOBICÉPHALE NOIR (*Globicephala melaena*)



Longueur maximale : 8 m.

Tête à front arrondi en bosse surplombant un court bec. Aileron dorsal bas et long. Coloration dorsale noir goudron.

« SOUFFLEUR » (*Tursiops truncatus*)



Longueur maximale : 3,50 m.

Bec bien distinct. Aileron dorsal haut et court. Coloration générale gris foncé.

DAUPHIN COMMUN (*Delphinus delphis*)



Longueur maximale : 2,50 m.

Bec très bien marqué. Aileron dorsal de hauteur modérée. Dos sombre, flancs clairs parcourus de bandes longitudinales plus ou moins foncées.

MARSOUIN (*Phocoena phocoena*)



Longueur maximale : 1,80 m

Tête à front arrondi jusqu'au bout du museau, sans bec. Aileron dorsal bas, à bord postérieur rectiligne ou très légèrement concave. Teinte générale sombre, plus claire sur les flancs.

(Voir observations au verso)

Fig. 2.

RELEVÉ DES OBSERVATIONS A LA MER

Nom et port d'attache du navire	Position approximative	Date	Espèce observée (1) et nombre d'animaux	Comportement des Cétacés observés (faisant route (direction ?), sortant hors de l'eau; jouant près du navire, se nourrissant (présence de poissons à proximité ?))	Etat de la mer

(1) Dans le cas de l'observation d'un Cétacée figurant pas sur le tableau, donner une description sommaire: longueur, coloration, forme de la tête et de l'aileron dorsal, s'il existe, ainsi que sa position par rapport à la longueur du corps.

Nom de l'observateur : _____ Adresse : _____

Fig. 3.

Pour entreprendre ensuite la détermination spécifique (1), il est indispensable d'examiner soigneusement les points suivants :

- s'il y a des fanons : dimension, nombre et coloration des lames et de leurs franges ;
- s'il y a des dents : nombre par demi-mâchoire (position lorsqu'elles sont peu nombreuses) ; forme de la couronne et diamètre de celles-ci à la base pour les plus grandes dents ;
- forme de profil de la tête : courbure de la bosse frontale, présence ou absence de bec ;
- absence ou présence de sillons sous la gorge (nombre et longueur) ;
- forme et dimension des nageoires pectorales ;
- forme et emplacement de l'aileron dorsal par rapport à la longueur totale du corps ;
- forme du bord postérieur de la nageoire caudale (présence ou non d'encoche médiane) ;
- coloration générale du corps : répartition et forme des parties claires et pigmentées sur les différentes faces du corps et des nageoires.

Ces observations doivent être complétées par le relevé de quelques mensurations essentielles indiquées sur le schéma de la feuille d'observation standard, mise au point par le C.E.M.M. (fig. 1).

Les Cétacés à la mer peuvent également fournir des observations très intéressantes, mais la détermination des espèces est

(1) On trouvera la description détaillée des espèces, ainsi que les clés de détermination dans « Cétacés et Phoques des Côtes de France - Guide d'identification », par R. DUGUY et D. ROBINEAU, *Annales de la Soc. Sci. Nat. de Charente-Maritime*, juin 1973, 96 pp. La Rochelle.

incontestablement plus difficile. Pour aider à les reconnaître, nous avons essayé de rassembler dans une feuille d'observation à la mer, les caractères essentiels de quelques Cétacés de nos côtes de France (fig. 2 et 3).

Il est important de rappeler, à ce propos, que les petits Cétacés sont actuellement protégés par l'arrêté du 20 octobre 1970 du Ministère des Transports (Marine Marchande) qui précise :

« Il est interdit de détruire, de poursuivre ou de capturer, par quelque procédé que ce soit, même sans intention de les tuer, les Mammifères marins de la famille des Delphinidés (Dauphins et Marsouins) ».

En ce qui concerne les Cétacés trouvés à la côte, la législation française actuelle, qui a suivi sur ce point l'ordonnance sur la Marine de COLBERT en 1681, les considère comme épaves. L'administration des Affaires Maritimes est en droit d'en faire la vente aux enchères publiques mais, en l'absence de cette vente, les textes réglementaires attribuent à l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes et au Muséum National d'Histoire Naturelle le soin d'utiliser l'animal aux fins de recherches scientifiques.

En pratique, lorsqu'un mammifère marin est découvert à la côte et quel que soit son état, ces deux établissements scientifiques doivent être prévenus d'urgence.

Suivant les possibilités locales, on devra prévenir :

- soit le quartier des Affaires Maritimes le plus proche ;
- soit le laboratoire de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes de la région ;
- soit le Centre d'Etude des Mammifères Marins :
 - au Muséum de La Rochelle, 28, rue Albert-I^{er}, La Rochelle - Tél. (46) 28-24-66 ;
 - ou au Laboratoire d'Anatomie comparée du Muséum National, 55, rue de Buffon, 75005 Paris - Tél. (1) 331-28-95.